



Département du JURA
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 septembre 2023

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mr Nicolas TONNELIER, Mme Françoise GILLET, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI

Absents : Mr Gilles LAVRY donnant procuration à Mr Cédric IVANES, Mr Hervé BOLE donnant procuration à Mr Nicolas TONNELIER, Mme Ghislaine JUY.

Secrétaire de Séance : Mr Nicolas TONNELIER

Début de la séance : 19h10

+ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 juin 2023

Approbation à l'unanimité.

+ DELIBERATION 038-2023 : Coupe de bois 2024

Mr le Maire expose que la commune d'Ougney doit délibérer sur la coupe de bois qui sera attribuée pour l'affouage 2024. La parcelle choisie est définie sur proposition de l'ONF, qui soumet au conseil municipal la nécessité de traiter en priorité la parcelle 3J.

Approuvé à l'unanimité.

+ DELIBERATION 039-2023 : Affouage 2023

Mr le Maire expose que le conseil municipal doit voter le prix du stère pour l'affouage 2023. Il est actuellement de 6 euros le stère. Mr le Maire propose de ne pas augmenter ce tarif, car la parcelle ne contient pas excessivement de stère pour les affouagistes.

Approuvé à l'unanimité.

+ FPIC

Mr le Maire expose que le fonds national de péréquations des ressources intercommunales et communales doit être voté chaque année par le conseil communautaire de la Communauté de Commune de Jura Nord (CCJN), puis par les communes si le conseil communautaire décide d'en changer le mode de répartition. La délibération n'ayant pas encore eu lieu au niveau de la CCJN, cette délibération doit être ajournée.

+ DELIBERATION 040-2023 : Adhésion assurance chômage

Mr le Maire expose qu'il a effectué une augmentation du personnel sur proposition du centre de gestion, qui l'a alerté sur le fait que la Mairie n'a aucune assurance chômage souscrite, la commune est donc susceptible de payer le chômage de ses employés si ceux-ci quittent notre commune. Le contrat d'assurance chômage est un contrat d'une durée de 6 ans, souscrit avec l'Urssaf, pour un montant total de 4.5% du brut mensuel des employés en CDD/CDI. Le coût serait entre 40 et 50 euros mensuel.

Approuvé à l'unanimité.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

+ DELIBERATION 041-2023 : RFA

Monsieur le Maire expose que les communes dont les ventes de bois sont inférieures à 92 000 euros sur 2 ans bénéficient du régime de remboursement forfaitaire agricole (RFA). Ce régime permet à la commune de retoucher en N+1, 4.43 % des ventes de bois encaissées en N. En 2022, la commune d'Ougney a vendu du bois à une entreprise, Brochet Frères, pour un montant de 31 109 euros, et pourra donc retoucher environ 1 378 euros si elle opte par délibération pour le RFA.

Approuvé à l'unanimité

+ Panneaux solaires

Mr le Maire expose un devis de EDF ENR concernant la pose de panneau solaire pour la consommation du bâtiment de la Mairie (Mairie, Classe de CE1/CE2 et Poste). Le devis s'élève à 19 726 euros TTC. Le problème du montant élevé de ce devis se pose, ainsi que de la rentabilité et du « recyclage » des panneaux lorsqu'ils ne fonctionneront plus. Cette délibération est ajournée afin de calculer la « rentabilité » que pourrait avoir ces panneaux solaires pour la Mairie.

Approuvé à l'unanimité

+ DELIBERATION 042-2023 : Taxes foncières 2024

Mr le Maire expose que le conseil municipal doit voter les taux des taxes foncières bâties et non bâties pour 2024. Les taxes augmentant déjà à d'autres niveaux, Mr le Maire propose de ne pas augmenter la part communale cette année encore et de rester à 37.54% pour le foncier bâti et de 24.94% pour le foncier non-bâti.

Approuvé à l'unanimité

+ DELIBERATION 043-2023 : Convention MTL

Mr le Maire expose la difficulté du périscolaire de Vitreux à accueillir tous les enfants scolarisés sur notre RPI, en effet le nombre d'enfants inscrits au périscolaire a considérablement augmenté cette année et l'Algeco dans lequel est installé le périscolaire à Vitreux est trop petit pour tous les accueillir. La direction de Jeunesse et Sport qui délivre les autorisations et agréments ne veut pas augmenter le nombre d'agréments du périscolaire, car elle estime qu'on ne peut pas rajouter d'Algeco supplémentaires à Vitreux. Afin de trouver une solution rapidement, la MTL pourrait être utilisée pour les repas du midi pour accueillir **tous** les enfants. Cela a plusieurs contraintes, notamment le montage/démontage des tables à causes des nombreuses activités dans la salle toute au long de la semaine, mais cela permettrait de proposer rapidement une solution aux nombreux parents en liste d'attente. Une convention devra être faite entre la CCJN et la Commune et Mr le Maire propose de l'autoriser à signer la convention que l'on ne recevra qu'après le conseil communautaire fin septembre. Mr le Maire pourra alors signer la convention dès réception et mettre en place cette décision au plus tard pour le 1^{er} octobre.

Approuvé à l'unanimité



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

QUESTIONS DIVERSES

- **Nettoyons la nature** est organisée le samedi 23 septembre 2023, à partir de 10h00. Une collation sera offerte à midi aux participants par la municipalité.
- **Volets de la Mairie et de la Poste** : À la suite d'un problème électrique, le volet de la Mairie est resté bloqué au début de l'été. Le disjoncteur étant à l'intérieur, nous avons dû faire intervenir un menuisier pour ouvrir le volet électrique. Par la suite nous avons donc remplacé les commandes électriques par des commandes solaires afin que ce problème ne se renouvelle pas. Chacun des volets a été transformé en solaire pour 1 465 euros, par l'entreprise Seprey.
- **Mur de la MAM** : le mur qui était tombé a été restauré par l'entreprise Petigny, en collaboration avec Denis notre employé communal et ont également solidifié le portail de l'école pour un montant total de 2 225 euros.
- **Portail des écoles** : les deux portails des écoles ont été repeints dans des couleurs vives durant l'été par Denis
- **Association foncière** : Les nouveaux membres désignés en fin d'année dernière se sont réunis pour l'élection du nouveau président du Bureau, du vice-président et de la secrétaire. Aucun volontaire ne s'étend manifester, c'est Mr le Maire qui en a repris la présidence. Mme Camelin étant la nouvelle vice-présidente et Mme Laplanche la nouvelle secrétaire.
- **Noël** : -Le marché de Noël aura lieu le 03 décembre 2023 avec comme l'année dernière la gratuité des stands. La salle des fêtes peut accueillir 19 stands au total.
-Le Noël des enfants aura lieu le 10 décembre 2023, cette année nouveauté : au lieu d'un spectacle une boum avec DJ sera organisée de 15h00 à 17h00. Le thème choisi est MULTICOLORE !
-Le repas des anciens se déroulera le 17 décembre 2023, avec le même traiteur que l'année dernière, et un musicien guitariste accompagné d'une chanteuse viendra animer le repas.
- **Nouvel an** : la salle des fêtes a été réservée par le DJ LONGO Gaëtan qui va organiser une soirée dansante.
- **Les vœux du Maire** auront lieu le 07 janvier 2023 à 14h00. Une surprise sera organisée par Mr le Maire.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

Points divers :

- Nous payons chaque année environ 800 euros au SDIS de Thervay pour le remboursement de leur emprunts (caserne). Cette somme doit chaque année être intégralement remboursée par la CCJN. Le remboursement n'était plus demandé depuis 2019, un rappel a été fait et la CCJN doit nous rembourser la somme de 4 188.65 euros.
- PLUi : Trois communes ont été défavorables au futur PLUi. Le projet doit encore passer en conseil communautaire, le prochain ayant lieu fin septembre. Puis le commissaire enquêteur lancera une enquête publique. A la fin de l'enquête, il remettra son avis au conseil communautaire qui devra rendre une nouvelle délibération qui rendra le PLUi définitif. Le PLUi devrait être acté fin 2024.
- Feux comportementaux : l'entreprise qui a posé les feux viendra dans la semaine faire une maintenance à la suite d'un dysfonctionnement des feux la semaine dernière.
- Caméra : Un rendez-vous est prévu avec le commissaire à la sécurité de la gendarmerie et l'entreprise qui les a posés.
- ACCA : Suite à l'assignation de la Mairie par L'ACCA d'Ougney, celle-ci a été déboutée de ses demandes et doit verser à la commune 800 euros de dommages et intérêts. Leur avocat nous a sollicité pour une suspension du titre de 5 000 euros dans l'attente du passage de l'affaire au tribunal administratif, Mr le Maire a refusé cette demande. Leur siège social a été délocalisé à Vitreux.
- Cimetière : La mise à jour des fiches du cimetière n'étant pas terminé, le contrat de l'intérimaire est renouvelé pour 1 mois (40 heures au total).
- Nid de frelon européen : Avant la rentrée, un nid de frelon européen a été détecté sur la cheminée au-dessus de l'école, à neuf mètres de haut. L'entreprise Neuser est intervenue pour un total de 200 euros.
- Restaurant : Nous sommes dans l'attente du plan dessiné par l'architecte du département.

Séance clôturée à 20h53

Le secrétaire de séance

Mr le Maire
IVANES Cédric